

Page Actualités

RUNGIS INTERNATIONAL, MY RUNGIS et ESPACE OPERATEURS

Nouveau service : La Carte ACCOMPAGNANT

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral N° 2025 / 01211 / Article 7.2 du 28 mars 2025 portant modification des conditions d'accès des clients et usagers du Marché de Rungis, le **port apparent de la carte RUNGIS** devient **obligatoire au sein des pavillons** de vente.

A ce titre, une **nouvelle carte** a été créée pour les acheteurs professionnels du MIN de Rungis qui viennent accompagnés lors de leurs visites.

La Carte ACCOMPAGNANT



Cette carte est **non-nominative**. Elle ne permet **ni d'accéder aux péages du Marché de Rungis ni d'y effectuer des achats**.

Elle est **délivrée à un acheteur professionnel** qui peut ensuite **la remettre à la personne de son choix** lors de ses déplacements au sein des pavillons de vente.

Un acheteur peut solliciter **1 carte ACCOMPAGNANT par carte acheteur active** (modalités et conditions auprès de l'équipe RUNGIS ACHETEURS).

RUNGIS ACHETEURS :

Par téléphone : 01 41 80 80 75

Par mail : rungis.acheteurs@semmaris.fr

Sur place : Pôle RUNGIS ACHETEURS, 24, rue des Meuniers – BP 40316 – 94152 Rungis Cedex